

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025221-DE
Reçu le 09/04/2025

délibération :
D_2025_2_21

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 17

**Objet : Renouvellement de
l'adhésion au CNAS pour les
agents actifs et retraités**

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Annick CHEVALERIAS

Le 1er adjoint rappelle au Conseil Municipal que la collectivité adhère au CNAS depuis 1980 pour ces agents actifs.

Le CNAS est un comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités locales.

Certains agents retraités ont fait connaître leur souhait de bénéficier des prestations proposées par le CNAS.

Il propose de renouveler l'adhésion au CNAS en y ajoutant les agents retraités de la collectivité avec effet au 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents de la collectivité actifs et retraités pouvant bénéficier des prestations proposées par le CNAS.

DECIDE de verser une cotisation correspondante.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint
Anthony DOUET

